

# Génocide au Rwanda : Bucyibaruta mort sans affronter « la force de la justice », selon des rescapés

AFP, 10 décembre 2023

**La principale organisation de rescapés du génocide au Rwanda a regretté dimanche que l'ancien préfet Laurent Bucyibaruta, condamné en 2022 en France pour complicité de génocide, soit mort « sans faire face à toute la force de la justice ».**

Bucyibaruta, décédé mercredi à l'âge de 79 ans, a été le plus haut responsable rwandais jugé en France pour son rôle dans les cent jours de massacres de masse, entre avril et juillet 1994, lors desquels plus de 800.000 Tutsis et Hutus modérés furent tués.

Le 12 juillet 2022, à l'issue de neuf semaines de procès à Paris, il avait été reconnu coupable de complicité de génocide et de crimes contre l'humanité pour quatre massacres de Tutsis dans sa préfecture de Gikongoro.

L'ancien préfet avait été condam-

né à 20 ans de réclusion criminelle, mais ayant fait appel, il avait été libéré dans l'attente d'un nouveau procès.

« *En dépit de ses graves crimes, il a mené une bonne vie... sans faire face à toute la force de la justice* », a déploré auprès de l'AFP Philibert Gakwenzire, président de l'association Ibuka.

« *Nous exhortons les gouvernements et les tribunaux à prendre en compte les droits et le bien-être émotionnel des survivants du génocide dans ces affaires* », a-t-il ajouté.

En 2022, Ibuka avait estimé que la condamnation de l'ancien préfet constituait « *un signe fort* » de « *la volonté politique de la France* » de traduire en justice les personnes accusées de génocide.

Durant son procès, Laurent Bucyibaruta avait contesté les accu-

sations, minimisant son importance dans la chaîne hiérarchique et celle des moyens à sa disposition pour empêcher les tueries. Il avait répété avoir été « *dépassé par les événements* ».

Il avait fui le Rwanda à la fin du génocide, le 23 juillet 1994, et s'était établi en 1997 en France, comme d'autres Rwandais ayant fui leur pays après les événements.

Un ancien médecin rwandais âgé de 68 ans, Sosthène Munyemana, est

actuellement jugé à Paris et ce, depuis le 14 novembre, accusé de génocide et crimes contre l'humanité en 1994. Il s'agit du sixième procès en France lié au génocide au Rwanda.

Ce dossier est le plus ancien instruit en France, en vertu de la compétence universelle de la justice française, sur des faits liés à ce génocide. La première plainte le visant a été déposée à Bordeaux (sud-ouest) en 1995.